Nom Prénom

Adresse

Coordonnées

**X, le x novembre 2020**

**Pour les camarades en C3A et dont l’allocation a été calculée sur les anciennes classifications.**

**Lettre TYPE à compléter**

**à adresser à son service gestionnaire**

 **(DIRM, DDT, DREAL…)**

**Objet : revalorisation de mon allocation de cessation anticipée d'activité amiante (C3A)**

Monsieur le Directeur *(ou madame la Directrice)*

Je bénéficie d’une allocation de cessation anticipée d'activité amiante (C3A) depuis le *(indiquer la date).* Les conditions d’attribution de cette allocation sont prévues par le décret n° 2007-184 du 9 février 2007 modifiant le décret n° 2001-1269 du 21 décembre 2001. Une circulaire précise ce dispositif de cessation anticipée d’activité amiante (C3A) au Ministère de l’Ecologie, du Développement et de l’Aménagement Durables

L’article 4 du décret précité précise : «*La rémunération de référence, servant de base à la détermination du montant de l'allocation spécifique, est déterminée par la moyenne des rémunérations brutes perçues par l'ouvrier pendant les douze derniers mois de son activité, à l'exclusion de tout élément de rémunération lié à une affectation outre-mer ou à l'étranger et des indemnités ayant le caractère de remboursement de frais.* ***Elle est revalorisée dans les mêmes conditions que les salaires des ouvriers de l'Etat en activité relevant du même département ministériel. »***

Ceci est par ailleurs confirmé dans l’article 2-6 relatif aux modalités de révision dans la circulaire d’application spécifique à notre ministère.

Deux arrêtés en date du 20 septembre 2019 sont venus modifier les classifications et les salaires de base des OPA. L’article 1 de celui relatif aux salaires de base horaire et mensuel indique que le calcul et l'application des augmentations de salaires sont fixés à compter du 1er janvier 2019 pour chacune des classifications.

Il s’avère qu’aucune réévaluation de mon allocation C3A n’est intervenue depuis la parution de l’arrêté du 20 septembre 2019.

Par la présente, je vous demande que mes bases «allocation » et «pension » servant de référence au montant de mon allocation C3A et à ma future pension soient réévaluées avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

Merci monsieur le Directeur *(ou madame la Directrice)* de bien vouloir régulariser ma situation dans les meilleurs délais.

Dans l’attente d’une réponse de votre part, soyez assuré Monsieur le Directeur *(ou madame la Directrice)* de ma haute considération

*Signature*